

# Bénéficiez, grâce au partenariat entre Panasonic et EDF, d'un remboursement jusqu'à 450 € TTC pour l'achat d'une pompe à chaleur T-Cap Panasonic\*

En remplacement d'une chaudière fioul, gaz ou charbon (hors condensation)

Pour obtenir le remboursement, merci de remplir et d'envoyer le tout avant le 15/08/2021, avec :

- Ce coupon de l'offre à remplir entièrement
- La lettre d'engagement EDF reçue par mail lors de l'inscription
- Une copie de la facture d'achat d'une pompe à chaleur Panasonic éligible, datée entre le 01/03/2020 et le 31/07/2021
- Le certificat RGE de l'installateur
- Votre RIB complet (IBAN et BIC)

En partenariat avec\*

Envoyer le tout à l'adresse suivante :

**Take Off N°1820 - PANASONIC PRIME ENERGIE EDF**

**CS 50454**

**13096 Aix en Provence CEDEX 2**



**Panasonic**  
solutions chauffage & refroidissement

\*Dans le cadre d'un partenariat conclu avec EDF, l'entreprise Panasonic accorde un avantage au client final sur ce matériel s'il est installé par un professionnel ».

M.  Mme

Nom

Prénom

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone

E-mail

## Produits éligibles\*

### 9kW : 200€ remboursés

PAC avec ECS intégrée (Monophasé/Triphasé) :

WH-ADC1216H6E5 et WH-UX09HE5, WH-ADC1216H6E5C et

WH-UX09HE5, WH-ADC0916H9E8 et WH-UX09HE8

Bi-bloc (Monophasé/Triphasé) :

WH-SXC09H3E5 et WH-UX09HE5, WH-SXC09H3E8 et WH-UX09HE8

Mono-bloc (Monophasé/Triphasé) :

WH-MXC09H3E5, WH-MXC09J3E5, WH-MXC09H3E8

### 12kW : 250€ remboursés

PAC avec ECS intégrée (Monophasé/Triphasé) :

WH-ADC1216H6E5 et WH-UX12HE5, WH-ADC1216H6E5C et

WH-UX12HE5, WH-ADC0916H9E8 et WH-UX12HE8

Bi-bloc (Monophasé/Triphasé) :

WH-SXC12H6E5 et WH-UX12HE5, WH-SXC12H9E8 et WH-UX12HE8

Mono-bloc (Monophasé/Triphasé) :

WH-MXC12H6E5, WH-MXC12J6E5, WH-MXC12H9E8

### 16kW : 450€ remboursés

PAC avec ECS intégrée (Monophasé/Triphasé) :

WH-ADC0916H9E8 et WH-UX16HE8

Bi-bloc (Monophasé/Triphasé) :

WH-SXC16H9E8 et WH-UX16HE8

Mono-bloc (Monophasé/Triphasé) :

WH-MXC16H9E8

## Condition de l'offre :

Offre valable du 01 mars 2020 au 31 juillet 2021.

La pompe à chaleur devra être installée par un professionnel RGE. Date limite d'envoi de demande de remboursement : jusqu'au 15 août 2021 à minuit. Offre limitée à une seule participation par foyer, même nom, même adresse. Délai de remboursement : 6 à 8 semaines à compter de la date de réception du dossier. Tout dossier incomplet, illisible, frauduleux, insuffisamment affranchi ou ne respectant pas les conditions énoncées ci-dessus sera considéré comme non conforme et sera rejeté.

Aucun dossier incluant les pièces justificatives ne sera restitué. Les frais de connexion, d'affranchissement et de participation ne sont pas remboursés. L'envoi en Lettre Suivie est fortement conseillé afin de pouvoir justifier de la réception de votre dossier. Le remboursement est sujet à la détention pérenne du bien. Panasonic France se réserve le droit de réclamer le montant remboursé dans le cas où le produit serait retourné. En participant à cette offre, vous acceptez les présentes conditions de l'opération. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique par un sous-traitant pour le compte de Panasonic France, responsable de traitement, domicilié 1-7 rue du 19 Mars 1962, 92230 Gennevilliers - RCS Nanterre B 445 283 757, afin de gérer le remboursement de l'offre commerciale sur les produits Panasonic. Les données collectées sont indispensables à ce traitement et sont destinées aux services habilités de Panasonic. La base légale du traitement est le consentement des personnes. Nous conservons vos données pendant une durée de cinq (5) ans à compter de la clôture de l'opération afin de pouvoir répondre aux éventuelles réclamations (durée de la prescription légale). Les données sont saisies en France. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification, d'effacement et à la limitation du traitement sur les informations qui vous concernent, d'un droit d'opposition à la portabilité, à la prospection ou pour motif légitime, d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Pour toute question, vous pouvez contacter notre service consommateur : Panasonic France - 1-7 rue du 19 Mars 1962, 92230 Gennevilliers - RCS Nanterre B 445 283 757 - Succursale de Panasonic Marketing Europe GmbH - Siège social : 43 Hagenauer Strasse, 65203 Wiesbaden (Allemagne) - Wiesbaden HRB 13178.